SENIOR36

les réponses à vos questions

Retrouvez toute l'information
sur **www.indre.fr**

Mode d'emploi

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

INDRE
CONSEIL GENERAL

SENIOR36
Accédez à toute l'actualité des seniors sur la page d'accueil

JE RECHERCHE
Retrouvez ici tous les services (portage de repas, télé-assistance, EHPAD, accueil familial, professionnels de santé...)

URGENCE
Pharmacies de garde, numéros d'urgence

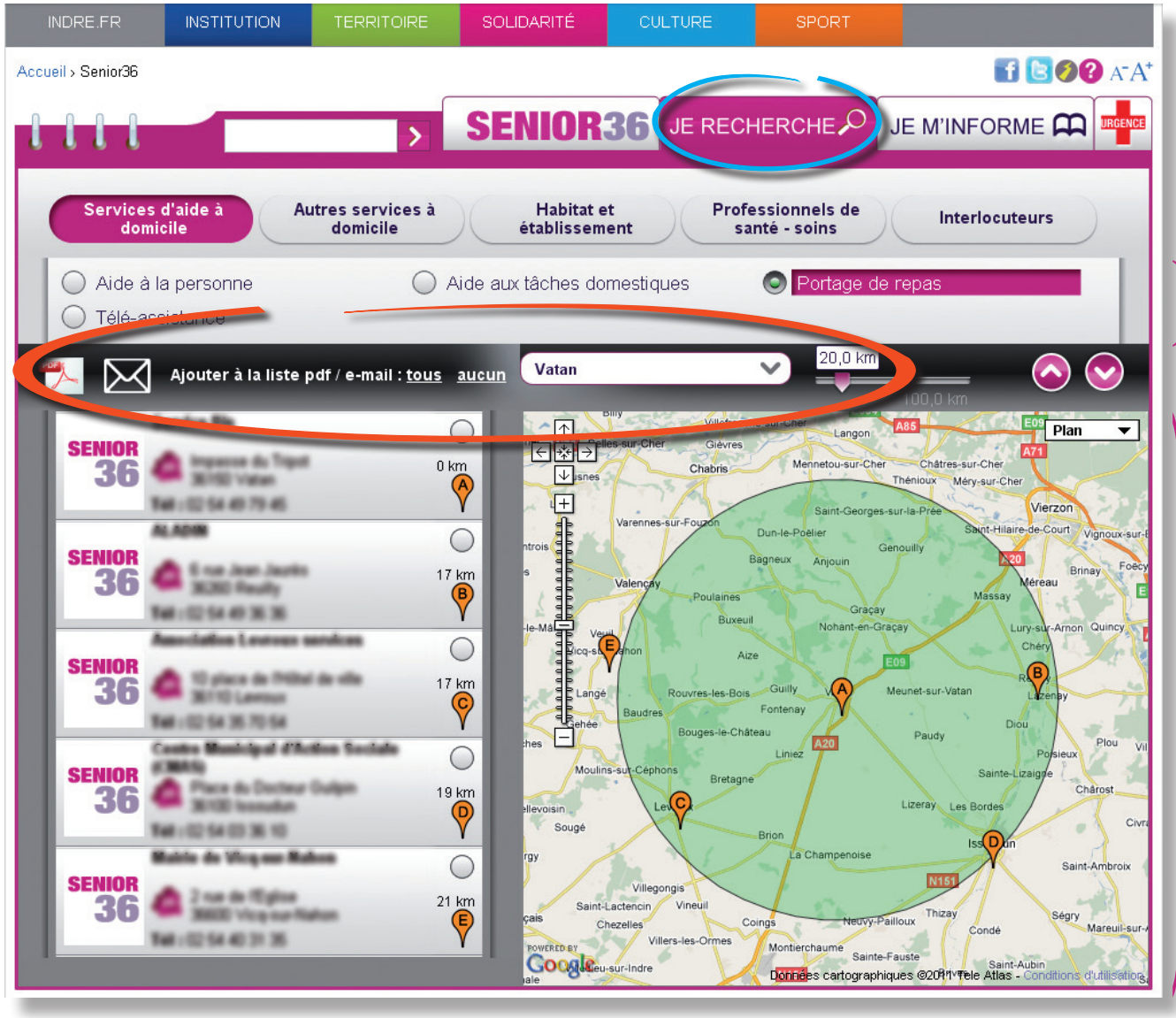

Partage sur les réseaux sociaux, aide à la navigation

Moteur de recherche

Faites votre sélection

Grâce à la barre d'outils, enregistrez, imprimez et envoyez par mail votre sélection. Et affinez votre recherche en sélectionnant une ville et une distance

Liste de résultats avec leur géolocalisation (*dans cet exemple, je recherche un service de portage de repas dans un rayon de 20 km autour de Vatan)*

SENIOR36
Accédez à toute l'actualité des seniors sur la page d'accueil

JE M'INFORME
Toutes les réponses à vos questions (APA, vie à domicile, aides financières, hébergements, droits et protection, santé...)

URGENCE
Pharmacies de garde, numéros d'urgence

INDRE.FR
INSTITUTION
TERRITOIRE
SOLIDARITÉ
CULTURE
SPORT
Accueil › Senior36
SENIOR36
JE RECHERCHE
JE M'INFORME
APA
La vie à domicile
Hébergement et établissements
Dépendance, soins, santé
Droits et protection
Les interlocuteurs
APA à domicile
APA en établissement
Présentation
Conditions
Décision et notification
Procédure
Versement
Contrôle et suivi
Recours
Ajouter à la liste pdf / e-mail
Présentation de l'APA à domicile
Présentation
A domicile, elle permet aux personnes en perte d'autonomie de couvrir tout ou partie des frais induits par la dépendance et figurant dans un plan d'aide individualisé élaboré par l'équipe médico-sociale du Conseil général. L'évaluation du degré de perte d'autonomie est faite à l'aide de la grille nationale Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources (AGGIR) qui comprend 6 niveaux de dépendance (GIR 1 à 6) .
Pour chaque niveau de dépendance (GIR 1, 2, 3, 4), le montant maximum d'aide est plafonné.
Au 1er avril 2010 :
GIR 1 : 1 235,65 €
GIR 2 : 1 059,13 €
GIR 3 : 794,35 €
GIR 4 : 529,56 €
Les GIR 5 / GIR 6 ne relèvent pas de la dépendance au titre de l'APA.
L'APA peut être utilisée pour :
- Le paiement des prestations fournies au bénéficiaire par un service d'aide à domicile (portage de repas, téléassistance...)
- La rémunération d'un ou plusieurs employé(e)s au domicile du bénéficiaire
- L'adaptation du logement en lien direct avec la dépendance
- Le financement d'aides techniques
- Les frais d'accueil de jour ou hébergement temporaire au sein d'un établissement
- Le règlement des services rendus par les accueillants familiaux agréés.
Contact :
Direction de la Prévention et du Développement Social (DPDS)
Service Aide et Action Sociales
Maison Départementale de la Solidarité
Centre Colbert – 4 rue Eugène Rolland
36020 Châteauroux Cedex
02 54 08 38 09
Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
Maison Départementale de la Solidarité
Centre Colbert – 4 rue Eugène Rolland
36020 Châteauroux Cedex
02 54 08 37 20
clic36@cg36.fr
Fichiers à télécharger :
Plaquette APA (185 Ko)
Imprimé demande APA (68 Ko)
Imprimé recueil d'informations médicales (57 Ko)
Références
Code de l'Action Sociale et des Familles :
- Articles L 232-1 et suivants (Chapite II Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Articles R 232-1 et suivants (Chapitre II Allocation Personnalisée d'Autonomie)
Le plan de Senior36

Partage sur les réseaux sociaux, aide à la navigation

Moteur de recherche

Faites votre sélection

Dans cet exemple, je m'informe sur l'APA à domicile.

Cliquez sur le lien pour consulter l'article.

Contacts, fichiers à télécharger et références.

SENIOR36 > je m'informe

INDRE.FR
INSTITUTION
TERRITOIRE
SOLIDARITÉ
CULTURE
SPORT
Accueil › Senior36
SENIOR36
JE RECHERCHE
JE M'INFORME
URGENCE
APA
La vie à domicile
Hébergement et établissements
Dépendance, soins, santé
Droits et protection
Les interlocuteurs
Les services de la vie quotidienne
Les soins à domicile
Les solutions d'accueil
Services à la personne
Aide aux tâches ménagères
Ajouter à la liste pdf / e-mail : tous aucun
Cadre général des services à la personne
Le secteur des services à la personne regroupe l'ensemble des activités contribuant à simplifier la vie quotidienne. Ils peuvent aider à assurer un équilibre sur mesure entre la vie de famille et la vie professionnelle, à déléguer certaines tâches récurrentes du quotidien et à accompagner les proches, enfants en bas âge et personnes âgées ou handicapées.
Aide à la personne
L'aide à la personne concerne des activités et actes de la vie quotidienne, en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale.
Les professionnels intervenant au domicile
Il existe une diversité de professionnels dans le secteur de l'aide à domicile. Ils répondent à des qualifications différentes et requièrent des compétences spécifiques. Cette activité professionnelle s'effectue au domicile des personnes aidées.

Cliquez ici,
pour accéder au contenu
de la fiche sélectionnée.

SENIOR36 > urgence

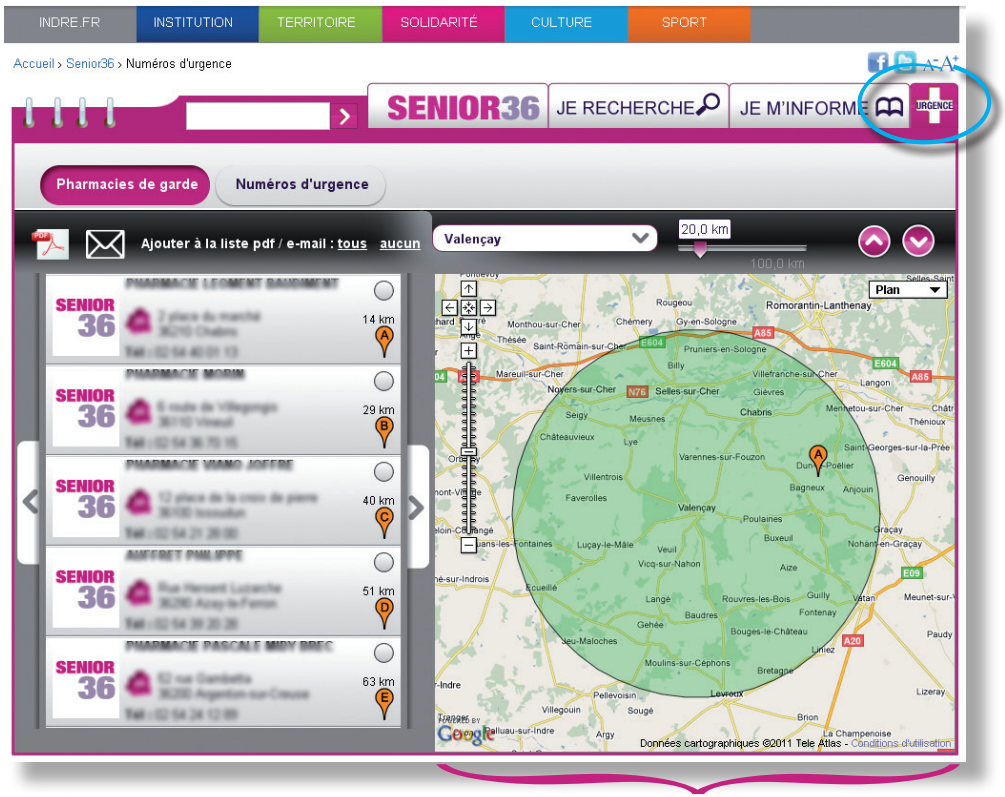

Dans cet exemple, je recherche une pharmacie de garde, dans un rayon de 20 km, autour de Valençay.

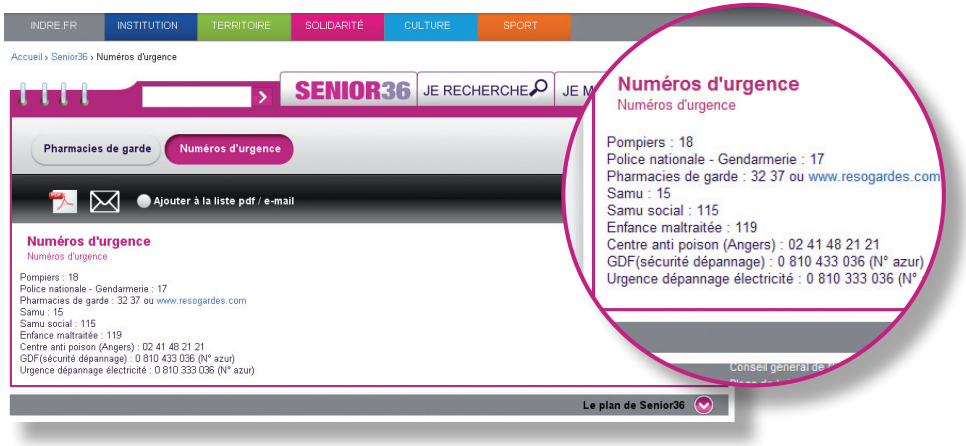
Pharmacies de garde
Numéros d'urgence
Ajouter à la liste pdf / e-mail
Numéros d'urgence
Numéros d'urgence
Pompiers : 18
Police nationale - Gendarmerie : 17
Pharmacies de garde : 32 37 ou www.resogardes.com
Samu : 15
Samu social : 115
Enfance maltraitée : 119
Centre anti poison (Angers) : 02 41 48 21 21
GDF(sécurité dépannage) : 0 810 433 036 (N° azur)
Urgence dépannage électricité : 0 810 333 036 (N°
Le plan de Senior36

Conseil général de l'Indre

Direction de la Prévention
et du Développement Social (DPDS)

Maison Départementale de la Solidarité

Centre Colbert - Bâtiment E
4 rue Eugène Rolland
BP 601 36020 Châteauroux cedex

Tél. : 02 54 08 38 09
Fax : 02 54 08 38 88

www.indre.fr

INDRE
CONSEIL GENERAL